

Imerys conclut avec succès une émission obligataire de 300 millions d'euros à 7 ans

Imerys annonce avoir placé avec succès une émission obligataire d'un montant de 300 millions d'euros, à échéance novembre 2020, assortie d'un coupon annuel de 2,5 %.

L'offre, effectuée dans le cadre du programme Euro Medium Term Note d'Imerys, a été très bien accueillie par une base diversifiée d'investisseurs puisqu'elle a été plus de 5 fois sursouscrite.

Cette émission obligataire permettra à Imerys d'allonger la maturité moyenne de sa dette et d'anticiper le refinancement de sa prochaine échéance obligataire, tout en bénéficiant de conditions de marché très favorables.

La date de règlement est prévue le 26 novembre 2013, date à compter de laquelle les obligations seront admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, ING et Mitsubishi UFJ Securities ont agi en qualité de co-chefs de file de l'opération.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2012 et 16 000 collaborateurs, **Imerys** valorise une gamme unique de minéraux pour apporter des fonctionnalités (résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc.), essentielles aux produits et procédés de production de ses clients.

Composants minéraux, additifs fonctionnels, aides aux procédés ou produits finis, les solutions d'Imerys contribuent à la qualité d'un très grand nombre d'applications dans les biens de consommation, l'équipement industriel ou la construction. Conjuguant expertise, créativité et une écoute attentive de leurs clients, les équipes internationales du Groupe identifient en permanence de nouvelles applications et mettent au point des solutions à forte valeur ajoutée dans le respect d'une démarche déterminée de développement responsable. Ces atouts permettent à Imerys de se développer selon un modèle économique solide et profitable.

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013 sous le numéro D.13-0195 (également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org). Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 "Facteurs de risques" du Document de Référence.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, dans une quelconque juridiction, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction. Les titres mentionnés dans le présent communiqué ne feront l'objet d'aucune offre au public.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis des obligations d'Imerys. Les obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du Securities Act et ne seront pas offertes à la vente ou vendues aux Etats-Unis, ou à des américains (U.S. persons) ou pour le compte ou au profit d'américains, à l'exception de certaines transactions dispensées de l'obligation d'enregistrement du Securities Act.

Aucun prospectus (en ce inclus tout amendement, supplément ou remplacement d'un prospectus) ni aucun autre document d'offre n'a été préparé dans le contexte de l'émission des obligations qui aurait été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et notifié à l'Autorité des marchés financiers ; aucune obligation n'a été offerte ou vendue ou ne sera offerte ou vendue, directement ou indirectement, au public en France ; ni le prospectus ni aucun document d'offre relatif aux obligations n'a été distribué ou ne sera distribué au public en France ; de telles offres, ventes ou distributions n'ont été faites et ne devront être faites en France qu'à destination des personnes agréées en qualité de prestataires de services d'investissement de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers ou d'investisseurs qualifiés, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier.

<u>Relations Analystes/Investisseurs :</u> Pascale Arnaud - + 33 (0)1 49 55 64 01 finance@imerys.com	<u>Contacts Presse :</u> Pascale Arnaud - + 33 (0)1 49 55 64 01 Raphaël Leclerc -+ 33 (0)6 73 16 88 06
--	--